

Aucune statistique de production ni d'exportation n'est enregistrée par les services habilités, à telle enseigne que les quantités d'or produites ou exportées illicitement, échappent totalement à l'encadrement de l'Etat.

Il convient toutefois de noter, qu'un dossier d'agrément au titre de comptoir d'achat et de vente d'or de production artisanale a été réceptionné à mon Cabinet le 02 septembre 2015.

Ce dossier ne pourra avoir de suite favorable, tant que la société Kun Hou Mining Sarl n'aura pas régularisé sa situation.

De ce qui précède, il a été résolu que les autorités provinciales doivent, dès réception de la présente, réaliser les tâches suivantes :

- saisir les dragues de la société Kun Hou Mining Sarl, et toutes les autres dragues qui opèrent irrégulièrement dans la Province du Sud Kivu ;
- procéder aux investigations nécessaires afin de déterminer les quantités d'or exportées, et infliger subséquemment des amendes pour permettre à l'Etat de rentrer dans ses droits ;
- procéder à la saisie, au profit de l'Etat, de tout l'or produit et qui serait en possession de cette société ;
- exiger la régularisation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, de la situation de cette société avant la reprise éventuelle des activités dans le secteur minier.

(2) Qualification des sites miniers

L'exploitation minière artisanale des filières stannifère et aurifère devant être faite dans les Zones d'Exploitation Artisanale préalablement validées et qualifiées, il a été retenu que les diligences nécessaires doivent être menées au niveau provincial, afin d'identifier et de sélectionner les sites qui répondent aux exigences fixées à cet effet.

Dans ce contexte, la question relative au site validé et qualifié dans le périmètre minier de la société Twangiza Mining Sarl, devra trouver une solution définitive dans le cadre d'une réunion de concertation à laquelle les délégués de mon Cabinet prendront part.

A cet effet, j'attends d'être fixé sur la date de la tenue de cette réunion de concertation, afin d'organiser le déplacement des délégués de mon Cabinet.

De ce qui précède, je vous demande de prendre les dispositions qui s'imposent, pour mettre en œuvre les résolutions retenues aux deux points ci-dessus, et m'en faire rapport.

l'expression de ma considération distinguée.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur,


Martin KABWELULU